

COLLÈGE REGINA ASSUMPTA



Je LIS
Tu ÉCRIS
On PARLE
en français!

1750, rue Sauriol Est | Montréal | Québec | H2C 1X4
Téléphone : 514 382-4121
reginaassumpta.qc.ca



GUIDE DE L'ÉLÈVE

Le collège Regina Assumpta propose un environnement scolaire qui prône le respect, l'engagement ainsi que l'accomplissement personnel et social autant dans ses relations interpersonnelles que dans la qualité de son implication pédagogique (devoirs et travaux).

Ce climat favorable à l'apprentissage nécessite de la part de chaque élève sa collaboration au maintien d'une vie sociale harmonieuse. Pour y arriver, l'élève a donc la responsabilité de respecter les 10 règles du guide de l'élève.

RÈGLE 1

- Je suis prêt à travailler au son de la cloche avec le matériel requis.
-

RÈGLE 2

- J'agis de façon calme et sécuritaire.
-

RÈGLE 3

- Je m'exprime et me conduis de façon respectueuse.
-

RÈGLE 4

- Je prends soin du matériel et de l'environnement.
-

* RÈGLE 5

- Je suis un citoyen numérique responsable.
-

RÈGLE 6

- J'adopte un comportement d'accueil et de tolérance.
-

* RÈGLE 7

- Je respecte le code vestimentaire.
-

* RÈGLE 8

- Je contribue à éliminer toute forme d'intimidation et de violence.
-

* RÈGLE 9

- Je me conforme à toutes les lois régissant la société civile.
-

RÈGLE 10

- Je contribue au caractère francophone du Collège.
-

* Voir annexes, aux pages suivantes



ANNEXE 1 – Environnement numérique

RÈGLE 5 – Je suis un citoyen numérique responsable.

Au collège, nous favorisons des interventions éducatives pour sensibiliser les élèves à vivre en société à l'ère du numérique et à adopter des habitudes de saine gestion des écrans. Nous valorisons les interactions sociales afin que les élèves soient disponibles aux autres, pour le vivre ensemble. C'est pourquoi, tout le personnel du Collège veillera à aider les élèves dans la saine gestion des écrans et renforcera les comportements positifs.

L'utilisation du téléphone cellulaire par les élèves est donc **permise dans cinq zones** de l'établissement :



- Salles d'accueil
- Bar santé
- Cafétéria
- Casse-croûte (sous-sol)
- Salle d'étude (activités du midi)



Par conséquent, **les corridors et autres espaces communs** en dehors des zones permises **sont des lieux exempts d'utilisation des écrans**. Cette consigne s'applique aussi pour l'ordinateur portable.

Le casier est l'endroit indiqué pour laisser le cellulaire. Si l'élève a en sa possession son téléphone hors des zones autorisées, celui-ci doit être rangé et placé en mode silencieux en tout temps, afin qu'il ne dérange pas la quiétude des autres.

Le citoyen numérique responsable adopte un comportement adéquat et conforme aux attentes dans son usage de la technologie.

- En classe, j'utilise les TIC à des fins pédagogiques et selon les directives de l'enseignant.
- J'éteins régulièrement mon portable pour en optimiser le fonctionnement.
- Je garde une copie de mes travaux jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Communication numérique

- Je privilégie le portail pédagogique pour communiquer avec les membres du personnel.
- J'envoie des messages réfléchis et pertinents seulement aux personnes concernées par leur contenu.
- J'évite d'envoyer des pourriels.
- J'évite de faire des envois massifs de courriels.

Citoyen numérique

- J'utilise les médias sociaux de façon respectueuse, honnête et intègre.
- Je m'abstiens d'utiliser de fausses identités.
- Sachant que tout message est stocké dans le cyberspace, je réfléchis avant d'envoyer un courriel, un texto, une publication sur les réseaux sociaux, etc.
- Je respecte les sites et les plateformes du Collège ainsi que ceux des membres du personnel.
- J'obtiens préalablement l'autorisation d'un membre du personnel concerné lors de la prise, de la diffusion et de la possession de son et d'images.

Cybersécurité

- Je suis vigilant quant aux informations que je donne et que je reçois particulièrement pour la protection des renseignements personnels.
- Je suis vigilant quant aux sites Web que je visite.



ANNEXE 2 – Environnement numérique

Gestion des appareils numériques

Je comprends que tout appareil numérique que j'utilise dans le cadre scolaire — qu'il soit prêté par l'Établissement ou personnel — peut être géré à distance par l'Établissement. Cette gestion a pour but d'assurer un encadrement approprié, de faciliter mon accès aux ressources pédagogiques et de renforcer la sécurité numérique. Je suis conscient(e) que l'Établissement peut modifier ou remplacer les plateformes ou les outils utilisés en fonction.

Utilisation des plateformes numériques désignées

Je m'engage à utiliser les plateformes numériques choisies par l'Établissement pour apprendre, faire mes travaux, communiquer et collaborer en ligne. Ces plateformes ont été sélectionnées pour leur utilité pédagogique et leur conformité aux normes de sécurité. Je comprends que l'Établissement peut les modifier ou les remplacer si nécessaire.

Collecte de données techniques

J'accepte que certaines données techniques non personnelles soient recueillies pendant l'utilisation des outils numériques. Ces données pourront être utilisées uniquement par l'Établissement ou ses fournisseurs à des fins pédagogiques et de gestion.

COMMENT ÉVALUER LA VALIDITÉ D'UNE SOURCE INTERNET

- Site académique (collégial ou universitaire, .edu, Google scholar, etc)
Exemples : <https://croir.ulaval.ca> ou www.erudit.org
- Site journalistique (revue scientifique, journal) —
Exemples : www.ledevoir.com ou <http://www.lapresse.ca/>
- Site encyclopédique (les informations tirées de Wikipédia doivent être validées par d'autres sources)
Exemples : <http://junior.universalis.fr/> ou <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
- Site d'une organisation officielle pertinente (.gouv ou .gov, musée, .org)
Exemples : <http://www.museedelhistoire.ca/> ou <http://www.ethique.gouv.qc.ca/>
- Autre (expliquez votre choix)
Exemple : un site indépendant d'un expert reconnu dans son domaine

IMPORTANT

- La source internet doit être rédigée dans une langue de qualité.
- Vos informations ne proviennent donc pas du travail d'un élève du primaire, du secondaire ou du Cégep.
- Vos informations ne viennent donc pas d'un forum ou d'un blogue amateur, d'un chercheur ou penseur anonyme non-vérifiable.
- Vos informations tiennent compte des dernières mises à jour, si nécessaire.





ANNEXE 3 – Règles en visioconférence et capsules d’enseignement

RÈGLES DE PARTICIPATION AUX COURS DIFFUSÉS EN VISIOCONFÉRENCE

Il peut arriver dans certaines circonstances que nos activités d’enseignement se fassent à distance. Nos enseignants ont recours alors à différentes applications. Il est possible également que des groupes d’élèves utilisent une application de visioconférence entre eux, à l’occasion de travaux d’équipe réalisés en classe ou à la maison. Les enseignants et le personnel de l’école pourraient également diffuser des capsules d’enseignement produites localement.

Les règles de participation ci-dessous s’appliquent à tout participant à une visioconférence organisée dans le contexte des services éducatifs. Elles visent à offrir un contexte adéquat pour dispenser l’enseignement et assurer le respect du droit à l’image de chaque personne et des droits d’auteur relatifs aux contenus des cours diffusés par visioconférence.

- Les visioconférences sont destinées uniquement aux élèves de l’école dans un contexte précis et à des fins pédagogiques;
- Les règles de conduite (dont la politesse) appliquées en classe sont en vigueur également lors d’une visioconférence;
- Les élèves doivent ouvrir la caméra en tout temps à la demande de l’adulte afin d’établir un contact visuel avec l’enseignant et les pairs;
- Les élèves suivent les directives pour l’ouverture du micro et l’utilisation du clavier;
- Le port d’écouteurs ou d’un casque d’écoute est exigé.
- Le port du haut de l’uniforme (polo, chemise, cardigan) est obligatoire

En tout temps, il est interdit :

- de partager des liens d’accès ou d’accorder un accès à une visioconférence à quelque autre personne;
- d’enregistrer ou de reproduire en tout ou en partie une visioconférence;
- de capter de quelque façon (photo, capture d’écran, enregistrement ou autre) des images ou la voix des participants à une visioconférence (élèves, enseignants, membres du personnel), d’en faire quelque modification ou de les intégrer à un autre contenu;
- de republier ou de rediffuser le contenu d’une visioconférence.

RÈGLES D’ACCÈS AUX CAPSULES D’ENSEIGNEMENT

Les capsules d’enseignement produites par les enseignants et le personnel du Collège sont destinées uniquement aux élèves de l’école dans un contexte précis et à des fins pédagogiques.

En tout temps, il est interdit :

- de partager des capsules d’enseignement ou d’information à quelque autre personne;
- d’enregistrer ou de reproduire en tout ou en partie une capsule d’enseignement;
- de capter de quelque façon (photo, capture d’écran, enregistrement ou autre) des images ou la voix des participants filmés dans le cadre d’une capsule d’enseignement, d’en faire quelque modification ou de les intégrer à un autre contenu;
- de republier ou de rediffuser le contenu d’une capsule d’enseignement de quelque façon.





ANNEXE 4 – Respect du code vestimentaire

RÈGLE 7 - Je respecte le code vestimentaire.

- Les mêmes règles s'appliquent peu importe le genre.
- Je dois avoir une apparence soignée et discrète.
- Je dois porter l'uniforme du Collège tous les jours, de l'arrivée jusqu'au départ puisqu'aucun autre vêtement n'est permis. Outre les chaussures réglementaires, je peux porter des espadrilles à l'arrivée et au départ du Collège.
- Je porte seulement les pièces d'uniforme et les accessoires réglementaires distribués par les fournisseurs reconnus par le Collège : Unimage, Modécole et Academia Chaussures.
- Je porte une tenue adaptée à des tâches particulières ou à des événements spéciaux seulement si un membre de la direction l'autorise. Je ne porte aucun vêtement évoquant la violence ou l'appartenance à un groupe quelconque.

COURS SPÉCIALISÉS

Concentration Sports

- Seuls les élèves inscrits à la concentration Sports (1^{re} à 3^e secondaire) doivent se procurer le maillot de bain réglementaire et pantalon coton ouaté / élastique distribués par le fournisseur reconnu par le Collège.

Laboratoire de Science

- Le port du sarrau est obligatoire dans tous les laboratoires et les salles de cours où l'activité l'exige. Il est interdit dans les corridors.

Éducation physique

- Au gymnase, l'élève doit porter les vêtements d'éducation physique exigés. L'élève doit avoir des bas courts et des souliers de course de type « multisports » dont la semelle ne marque pas le plancher. Les souliers de course de style « bottine » sont interdits.





ANNEXE 6 – Prévention et intervention – Intimidation et violence

RÈGLE 8 – Je contribue à éliminer toute forme d'intimidation et de violence.

DÉFINITION

Cette section est créée dans le but de disposer d'un vocabulaire commun à l'ensemble des personnes touchées par le plan de prévention et d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence au Collège. Elle permet de mieux décrire ce qui se passe et de définir les faits. L'objectif n'est pas de juger, mais de bien préciser ce dont il est question pour mieux intervenir.

Agresseur

Le terme agresseur désigne la personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou complice d'un acte de harcèlement ou d'intimidation, quelle qu'en soit la gravité.

Victime

Le terme « victime » désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

Témoin

Le terme « témoin » désigne toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, électronique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation

Tout comportement, parole, écrit, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. Afin d'intervenir de façon appropriée, il s'avère important d'évaluer si la situation rapportée en est une d'intimidation ou de conflit entre deux ou plusieurs élèves.

Conflit

Un conflit est une opposition d'idées, de goûts, d'intérêts, de besoins ou de valeurs entre deux ou plusieurs personnes. Le conflit apparaît quand l'une des deux personnes, ou les deux se sentent brimées par les attitudes ou le comportement de l'autre ou tente de prendre le dessus sur l'autre. Dans un conflit, l'affrontement implique généralement des opposants de force égale alors que dans une situation d'intimidation le ou les agresseurs adoptent des comportements dominants plaçant la victime dans une position d'impuissance, d'exclusion, de peur et d'humiliation.

MESURES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

Dans la foulée de la loi 56, le Collège dispose d'un plan de prévention et d'intervention de même que d'un protocole d'intervention en matière de violence et d'intimidation. Ces mêmes documents se trouvent sur le portail pédagogique dans la section documents publics.





PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

But du plan de prévention et d'intervention

Le but de notre plan de prévention et d'intervention est d'assurer, pendant l'année scolaire, la protection, la sécurité et l'intégrité physique, psychologique et morale des élèves ainsi que l'intégrité des membres de direction et du personnel du Collège.

Si un ou des gestes posés en dehors du temps scolaire influencent de quelque façon que ce soit les activités des élèves et du personnel, ces gestes seront considérés comme étant survenus durant le temps scolaire.

Objectifs du plan de prévention et d'intervention

- Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel du Collège.
- Favoriser la concertation et la collaboration, dans une culture qui responsabilise, les membres de la direction, du personnel, des élèves et de leurs parents dans la création et le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain, motivant, stimulant et valorisant pour tous.
- Convaincre les membres du personnel de l'importance d'assurer en tout temps la protection et la sécurité des élèves ainsi que la sauvegarde de leur dignité et de leur intégrité et l'obligation qui en découle d'adopter des comportements exempts d'intimidation, d'agression et de violence de toute forme.
- Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité.
- Reconnaître, dépister et aider les élèves qui sont victimes de situations problématiques et de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale.
- Permettre aux élèves de participer à des activités de formation sur des problématiques qui peuvent affecter leur santé, leur sécurité et leur développement et les informer sur les moyens à prendre pour se prémunir contre certains dangers.
- Favoriser la mise en place dans le Collège d'un programme d'entraide par les pairs afin d'améliorer l'efficacité de l'aide que des élèves peuvent mutuellement se donner au regard des problèmes qu'ils expérimentent en matière d'intimidation et de violence au Collège.
- Former les membres du personnel pour les rendre aptes à traiter des questions relatives à l'intimidation et toute forme de violence et à intervenir adéquatement pour aider ceux et celles qui en sont victimes.
- Amener le personnel et les élèves à adopter des attitudes et des comportements préventifs à l'égard de toute forme d'abus, d'intimidation, de violence et d'agression.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

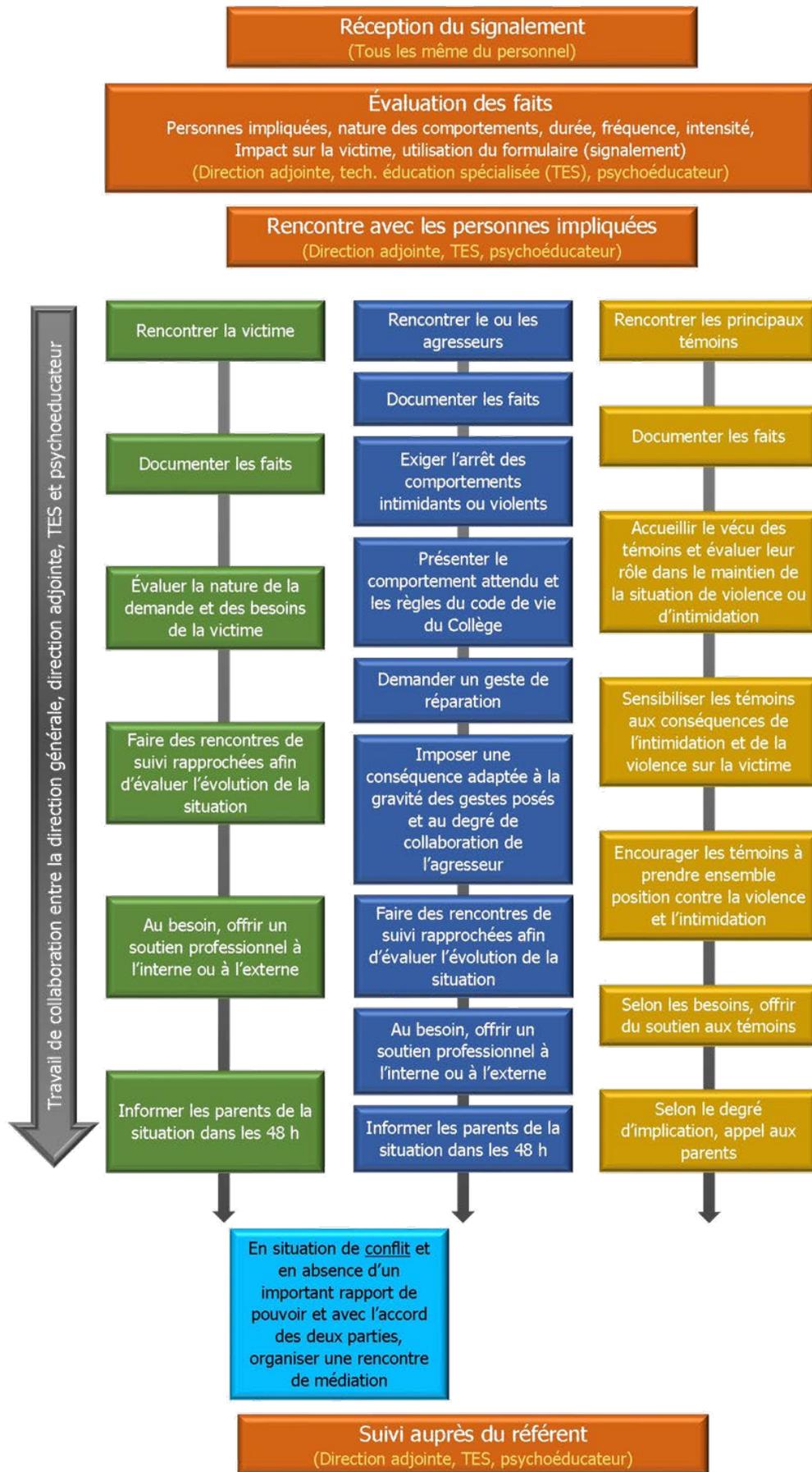
But du protocole

Le but de notre protocole d'intervention est de nous assurer que les élèves impliqués dans une situation d'intimidation reçoivent un soutien approprié et que tous les signalements concernant une situation d'intimidation soient traités de manière professionnelle et cohérente.

Objectif du protocole d'intervention

Offrir aux intervenants, aux élèves et aux parents du Collège un référentiel concernant les différentes étapes d'intervention en matière de violence et d'intimidation.







Modalités pour effectuer un signalement ou une plainte

Parce que l'intimidateur tire tout son pouvoir du secret dans lequel il enferme ses victimes, il rend celles-ci incapables de se défendre, ce qui les laisse à sa merci. Il est plus fort seulement lorsque la victime, plus faible, ne peut être protégée adéquatement.

Il faut dénoncer l'intimidateur non pas pour en tirer un profit personnel, mais pour protéger la victime. En identifiant l'intimidateur, on doit assurer une protection à celui qui le dénonce, puisqu'il s'agit souvent du premier motif qui empêche les jeunes de dénoncer les intimidateurs.

Une personne qui se croit victime d'intimidation ou de violence ou qui en est témoin doit s'adresser à un adulte de l'équipe-école, la direction adjointe, les techniciennes en éducation spécialisée et la psychoéducatrice qui l'accueillera et la dirigera vers le service adapté à ses besoins.

Elle peut déposer sa plainte verbalement, la soumettre par écrit ou communiquer par le biais d'une adresse électronique ou par téléphone.

Lorsqu'une situation problématique est signalée, le Collège fera enquête. Tout signalement enclenche le protocole d'intervention. Des mesures de protection particulières peuvent alors être prises de manière à garantir la sécurité de la victime.

La personne désignée ou la direction adjointe concernée, pour assurer l'application du plan de prévention et d'intervention pour contrer la violence au Collège doit :

- Agir de façon impartiale, avec diligence et confidentialité.
- Procéder à une analyse de la situation afin de bien identifier le problème.
- Offrir un soutien au plaignant et l'aider à exprimer sa version des faits.
- S'assurer que le plaignant est en sécurité.
- Rencontrer, avec le consentement du plaignant ou de ses parents, la personne visée par la plainte dans le but de faire cesser les agissements.
- Rencontrer les témoins.
- Prendre toutes les mesures qu'elle juge appropriées afin de mettre fin à la situation.

La personne qui croit subir de la violence, de l'intimidation, de la discrimination ou du harcèlement ainsi que la personne supposée responsable de cette faute seront traitées avec impartialité. L'objectif premier sera de protéger et de sécuriser la victime, de faire cesser les comportements inappropriés, et ce, avant d'amener la personne fautive à réaliser l'impact de ses gestes et à trouver d'autres façons d'agir.

Une attitude de collaboration est attendue de la part de tous, tant de la victime que de la ou des personnes soupçonnée(s) d'exercer de l'intimidation ou de la violence.

La direction du Collège peut, par le biais de la personne responsable du dossier, procéder à une enquête en tout temps, qu'il y ait ou non dépôt d'une plainte.

Tout signalement enclenche le protocole d'intervention. Au besoin, le Service de Police de la ville de Montréal (policiers communautaires) pourra nous soutenir lors de l'enquête.





ANNEXE 7 – Respect des codes de lois – Intervention 100 %

RÈGLE 9 – Je me conforme à toutes les lois régissant la société civile.

Le Collège faisant partie de la société, l'élève doit y respecter toutes les lois du code criminel canadien et du code civil.

Le Collège ayant une responsabilité légale envers tous ses membres, l'élève doit s'abstenir de tout comportement constituant une menace pour la sécurité morale et physique, autant la sienne que celle des autres.

Je m'abstiens d'adopter les comportements suivants :

- Le taxage, le vol et le recel;
- La consommation ou la possession d'alcool et de drogue;
- La consommation des produits du tabac ou des dérivés tel que la vapoteuse
- La fraude et la falsification;
- Le déclenchement d'une fausse alarme;
- La possession d'arme réelle ou fictive;
- Le pari et l'amusement par les jeux d'argent;
- La diffusion d'informations relatives à la vie privée;
- La propagation de propos haineux et discriminatoires ;
- L'usurpation d'identité.
- Le vandalisme.

Intervention 100 %

Tout élève qui contrevient à un de ces comportements est passible d'une conséquence grave pouvant aller jusqu'au renvoi du Collège.





COLLÈGE Regina Assumpta

chartwells
management solutions



Prix du menu du jour

Comprend :
- la soupe
- le plat principal
- lait OU
- jus pur à 100 %
- et le dessert

7,60 \$

Un bon mode de paiement, la « carte Zipthru » disponible à la cafétéria !



Visitez le www.chartwellsk12.ca pour plus d'informations.

Votre enfant n'aura qu'à se servir de sa « carte Zipthru » pour payer à la caisse.



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI			
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025	SEMNAINE 1 19 août 16 sept. 14 oct. 11 nov. 09 déc. 20 janv. 17 févr. 17 mars 14 avril 12 mai 09 juin	Crème de champignons Cari végétarien ¹ (C. Gguen, sec. 3) Pilon de poulet barbecue Riz persillé Haricots verts Salade verte et chou rouge	Soupe aux légumes Burger de poisson Porc souvlaki Carottes au beurre Pommes de terre rôties à l'ail et origan Salade d'épinards	Potage Crécy Boulettes de lentilles corail ¹ (A. Mehdi Benzold, sec. 1) Purée de pommes de terre Petits pois Pâte au poulet Salade du chef	Soupe poulet et riz Lasagne tofu et épinards ¹ (D. Paquet, sec. 1) Galette de veau coréenne Nouilles au beurre Légumes sautés Salade César	Crème de légumes Effloché végétarien ¹ (M. Lapierre, sec. 2) Poulet à la portugaise Riz aux fines herbes Jardinière de légumes Salade de chou crémeuse		
		SEMNAINE 2 26 août 23 sept. 21 oct. 18 nov. 16 déc. 27 janv. 24 févr. 24 mars 21 avril 19 mai 16 juin	Crème de patate douce Frittata au brocoli et fromage Boulettes de bœuf suédoises Riz et orge pilaf Courgettes fraîches au four Salade printanière	Soupe au bœuf et orge Falafels et couscous façon nord-africain ¹ (V. Landré-Maheux, 6 ^e année) Poulet au beurre Pain naan Brocoli vapeur Salade fattouché	Soupe poulet et nouilles Roulade de poisson à la florentine Lentilles vertes aux herbes de Provence Pita à l'italienne Légumes de style californien Salade César	Crème de chou-fleur Pâtes aux haricots et brocoli ¹ (J. Bissonnette, sec. 4) Poulet parmesan Pâtes au beurre Haricots verts au pesto Salade d'épinards et carottes	Soupe minestrone Macaroni au fromage Porc aigre-doux Purée de pomme de terre persillée Sauté de légumes asiatiques Salade du marché	
			SEMNAINE 3 02 sept. 30 sept. 28 oct. 25 nov. 06 janv. 03 févr. 03 mars 31 mars 28 avril 26 mai	Soupe à l'oignon Pâtes et lentilles ¹ (M. Haldigin, sec. 1) Poulet teriyaki Vermicelles de riz Mélange de légumes bistro Salade César	Crème de tomate à l'italienne Guédille aux crevettes nordiques Porc moutarde et miel Pommes de terre grelots rôties au romarin Brocoli et chou-fleur Salade verte au basilic frais	Crème de carottes au gingembre Chili sin carne Croustilles de tortillas Mais et poivrons rouges Burger de dinde Salade de chou vert	Soupe aux légumes maison Pâtes primavera aux légumes ¹ (M. Odangu-Bonnard, CE1) Pâté chinois Carottes sautées au cumin Salade du chef	Soupe aux lentilles vertes au cari Omelette-pizza Poulet tandoori Pommes de terre aux épices de Montréal Haricots verts au sésame Salade de carottes
				SEMNAINE 4 09 sept. 07 oct. 04 nov. 02 déc. 13 janv. 10 févr. 10 mars 07 avril 05 mai 02 juin	Crème de poulet Poisson-bruschetta Bifteck à la lyonnaise Purée de pommes de terre Pois et carottes Salade de chou rouge	Soupe aux tomates et macaroni Fricassée végétarienne ¹ (L. Goguen, sec. 5) Doigts de poulet Pommes de terre rôties épicées Courgettes vertes sautées Salade printanière	Potage Parmentier au basilic frais Riz frit au tofu Burrito à la viande Mélange de légumes automnal Salade du chef	Soupe aux pois Tortellinis, sauce rosée Quiche lorraine Brocoli grillé à l'ail Salade César

Les menus sont assujettis à des modifications selon la disponibilité des produits et de la saison.



** Plats faisant partie de notre offre végétarienne.



¹ Plat de l'élève gagnant du concours de recettes végétariennes en partenariat avec Lab 22.



Bar Santé

Plats fraîchement cuisinés sur place

NOS CLASSIQUES

Croissant déjeuner

Grilled cheese

Salade de fruits

Pâtes sauce rosée

Sandwichs variés

Thon, poulet, jambon, dinde, légumes grillés

Brownies

Desserts du jour

Biscuits, carrés au Rice Krispies, muffins, etc.

PRIX POUR TOUS LES BUDGETS!!

COMBO DÉJEUNER POUR LES ÉLÈVES

Petit jus en carton +

Muffin ou viennoiserie

2 \$

Seulement avant 7 h 45

